



Objet : Conditions d'accès à La Longère, galerie municipale



La Galerie Municipale, La Longère, est un lieu d'accueil des artistes, avec la volonté d'être le reflet de la diversité des pratiques, des esthétiques de la vie artistique locale ou régionale.

Ainsi pour atteindre cet objectif, La Longère a 3 modes d'accès :

La Mise à disposition

La Résidence de création

La programmation municipale

La Mise à disposition

Elle concerne plutôt les associations et les amateurs, mais aussi des professionnels qui empruntent (contre redevance tarifaire) les lieux pour une mise en œuvre libre de leur exposition.

La Longère est mise à disposition dans ces conditions, **entre le mois de septembre et le mois de mars**. Chaque utilisateur s'engage pour une durée comprise entre 15 jours et 1 mois ½. L'attribution des dates est fonction du planning géré par le service culturel.

La convention de mise à disposition est signée avec la commune et vous permet d'occuper cet espace avec l'ensemble de son matériel. Une clé vous est remise.

Vous êtes donc ORGANISATEUR de votre exposition et en assurez le montage, le démontage, le gardiennage et l'ouverture au public. Vous vous chargez de réaliser votre communication en apposant le logo de la commune.

Remplissez votre demande et réponse vous sera faite en fonction des disponibilités

Grille tarifaire :

VOUS ÊTES :	
De Clohars	Hors Clohars
Tarifs préférentiels : 32 € pour 15 j 52€ pour 1 mois 78 € pour un mois et ½ Forfait unique pour mise à disposition des locaux et son matériel sans autre prestation.	Tarif au taux plein : 62 € pour 15 j 104€ pour 1 mois 130€ pour un mois et ½ Forfait unique pour mise à disposition des locaux et son matériel sans autre prestation.

La Résidence de création

Artiste professionnel ou en étude ou inscrit à la Maison des Artistes ou auprès d'un organisme dédié, vous souhaitez bénéficier d'un lieu pour créer. La Longère vous accueille au printemps de chaque année, pour une durée d'environ un mois. Le lieu est votre atelier et votre galerie. Il est à votre unique disposition durant cette période. La commune met à disposition gracieusement la structure, comme lieu de travail. Elle n'offre ni le gîte ni le couvert.

De votre côté, vous vous engagez à ouvrir des séances « portes ouvertes » de votre pratique, à accueillir les scolaires et autres groupes et à ouvrir en mode exposition au public le week-end.

Les demandes sont instruites toute au long de l'année, grâce au bulletin de demande.

La programmation municipale

La programmation municipale désigne les moments où le Service Culturel de la commune est organisateur des expositions, en assure la direction artistique, et le commissariat d'exposition. Dans ce cadre entrent les Arts en Balades, en juillet et en août, des expositions d'artistes contemporain ou des rétrospectives, comme par exemple « Andrée Lavieille, une femme peintre au Pouldu » en avril 2012.



FORMULAIRE DE DEMANDE

NATURE DE VOTRE DEMANDE :

La Mise à disposition
La Résidence de création
(rayer la mention inutile)

Nom et prénom du demandeur :

.....

Si vous êtes une association

Coordonnées :

N° SIRET :

Si vous êtes un artiste indépendant

N° à la MDA :

N° autres Organismes :

Téléphone :

Courriel :

Date de la demande :

Période et durée souhaitée :

Description de votre esthétique (peinture, dessin, photos...) :

Joindre à votre demande : 2 à 5 photos de vos œuvres, cv, articles de presse

RETOUR DES DEMANDES par mail ou voie postale à

Hélène Laz

Service culturel

Mairie de CLOHARS-CARNOËT (29360)

Place du Gal de Gaulle

@ : culture@clohars-carnoet.bzh